



## Conseil économique et social

Distr. générale  
25 avril 2003

Original: français

---

### Conseil économique et social

#### Session de fond de 2003

Genève, 30 juin-25 juillet 2003

Point 7 e) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions de coordination, questions relatives au programme  
et autres questions : programme à long terme d'aide à Haïti**

### Programme à long terme d'aide à Haïti

#### Rapport du Secrétaire général

##### *Résumé*

Depuis l'adoption en 1999 d'une résolution sur l'élaboration d'un programme à long terme d'aide à Haïti, le Conseil économique et social a été saisi à chacune de ses sessions de fond d'un rapport sur la mise en oeuvre d'un tel programme. Le présent rapport, préparé en étroite collaboration avec le Coordonnateur résident du système des Nations Unies en Haïti, présente le contexte économique et politique dans lequel le système des Nations Unies a opéré depuis l'an passé, fait le point sur les niveaux d'aide publique au développement consentie et fournit une vue d'ensemble des actions entreprises afin de dessiner les contours d'un programme d'appui à long terme. Toutefois, le rapport met l'accent sur le fait que la crise politique que traverse Haïti et qui, malgré l'aide apportée par l'Organisation des États américains, perdure, constitue un obstacle majeur au développement du pays et à l'aide internationale dont il a tant besoin.

---

\* E/2003/100.



## Introduction

1. Ce rapport s'inscrit dans le cadre du suivi apporté par le Conseil économique et social depuis 1999 à la situation économique sociale en Haïti. Invité par le Conseil de sécurité à contribuer à l'élaboration d'un programme d'appui à long terme en faveur de ce pays<sup>1</sup>, le Conseil a, dans sa résolution 1999/4 du 7 mai 1999, créé un Groupe consultatif ad hoc sur Haïti. Le Groupe a entrepris une mission d'évaluation dans le pays, s'est entretenu avec de nombreux acteurs nationaux et internationaux et a présenté ses conclusions au Conseil à sa session de fond de 1999 (E/1999/103).

2. Sur la base des recommandations du Groupe consultatif ad hoc, le Conseil économique et social a, dans sa résolution 1999/11 du 27 juillet 1999, prié le Secrétaire général, de concert avec le Gouvernement haïtien, de prendre les mesures nécessaires à l'élaboration à titre prioritaire d'une stratégie et d'un programme à long terme d'aide à Haïti.

3. Des rapports sur l'exécution d'un tel programme ont été depuis lors présentés au Conseil à ses sessions de fond (voir E/2000/63, E/2001/67 et E/2002/56). Dans sa résolution 2002/22 du 24 juillet 2002, le Conseil économique et social a demandé au Secrétaire général qu'il rende compte, en collaboration avec le Coordinateur résident en Haïti, des progrès accomplis dans l'application du programme à long terme d'aide à Haïti, et que ce rapport soit établi à l'intention du Conseil compte tenu de l'évolution de la situation dans le pays.

## I. Contexte économique et politique

### Contexte général du développement humain

4. Haïti est le seul pays de l'Amérique classé parmi les pays les moins avancés. Avec ses 8,1 millions d'habitants estimés en 2000, la densité moyenne de population est de 290 habitants au km<sup>2</sup>. La croissance démographique est estimée à environ 2 % par an et le produit intérieur brut (PIB) par habitant à 480 dollars des États-Unis<sup>2</sup> pour l'année 2001. Le PIB par habitant n'a pas augmenté, en termes réels, par rapport aux années 1970 et est, de plus, en baisse quasi continue depuis le début des années 1980<sup>3</sup>. L'espérance de vie à la naissance en Haïti est de 56,3 ans<sup>4</sup>. L'indice de développement humain calculé pour l'année 2000 est 0,471 et Haïti, la plaçant au 146e rang mondial sur 173 pays.

5. Selon les estimations disponibles, autour de 47 %<sup>5</sup> de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le taux de malnutrition est de 56 %, le taux d'analphabétisme avoisine les 50 %, le taux de scolarisation n'est que de 52 %, tandis qu'on estime que seulement 46 % de la population ont accès à des points d'eau aménagés, et 28 % à des équipements sanitaires appropriés.

6. Dans ce contexte de stagnation économique, la croissance démographique a accentué à la fois la pression sur les ressources naturelles ainsi que les tendances à la migration. Les ressources forestières sont, à toutes fins pratiques, épuisées. Le déboisement et la mise en culture de terres de moins en moins propices à l'agriculture, dans un pays où les surfaces cultivables sont limitées au tiers de la superficie totale, ont pour corollaire la dégradation de l'environnement dont le

symptôme le plus évident, l'érosion, est en progression continue et menace de plus en plus les ressources en eau et la productivité des zones de plaines.

7. La migration des zones rurales vers les villes, ainsi que d'Haïti vers l'étranger, est relativement importante. Le taux d'urbanisation est passé de 21,7 % en 1975 à environ 35 %<sup>6</sup> et la population de Port-au-Prince, qui était estimée à 720 000 habitants en 1982, dépasse, selon les estimations les plus récentes, les 2 millions d'habitants<sup>7</sup>. En 1999, plus de 1,5 million d'Haïtiens vivaient en dehors du pays, principalement en République dominicaine et aux États-Unis<sup>8</sup>. Les transferts d'argent des émigrés, en particulier des résidents de l'Amérique du nord, estimés actuellement à quelque 800<sup>9</sup> millions de dollars américains, constituent un apport indispensable à la survie de nombreuses familles ainsi qu'à l'équilibre de la balance des paiements.

### **Contexte politique et sécuritaire**

8. Les efforts déployés pour résoudre la crise politique restent sérieusement limités dans leur portée par la persistance de contestations, qui ont en réalité émaillé la vie politique du pays depuis la chute de la dictature des Duvalier en 1986. Il convient de rappeler qu'en mai 2000, les élections législatives et locales, remportées par le parti au pouvoir (Fanmi Lavalas), ont fait l'objet de nombreuses contestations, appuyées en partie par la communauté internationale. Ces contestations non résolues ont provoqué le boycott des élections présidentielles par l'opposition. Sur le plan externe, elles ont abouti à la suspension progressive de la majeure partie de l'aide internationale, suspension due également au non-paiement par Haïti de sa dette vis-à-vis des institutions multilatérales.

9. La présidence de M. Jean-Bertrand Aristide, depuis son entrée en fonction en février 2001, a été marquée par des crises au sein du Gouvernement ainsi que par une forte contestation de la part de l'opposition. La Convergence Démocratique, coalition de partis politiques, est l'acteur majeur de l'opposition. L'actuel Premier Ministre, Yvon Neptune, nommé en mars 2002, a eu pour mandat premier le règlement de cette crise.

10. En novembre et décembre 2002, le débat public s'est radicalisé et de nombreuses manifestations pro et anti-Lavalas ont été organisées. Certaines ont été marquées par des incidents violents, alors que d'autres se sont déroulées dans le calme apparent, sous la protection de la police nationale. Pendant cette même période, 184 organisations de la société civile ont mis en place un nouveau collectif, qui propose une solution à la crise actuelle grâce à un nouveau contrat social. La situation demeure à ce jour polarisée, surtout entre les représentants du parti Fanmi Lavalas et ceux de la Convergence Démocratique, appuyés par le nouveau collectif des 184 qui a pris position en faveur du départ du Président Aristide avant la fin de son mandat.

11. On notera aussi un climat d'insécurité grandissante dans plusieurs villes ou localités du pays, où l'on rapporte que des groupes armés agissent hors du contrôle de la police nationale.

12. Suite au départ de la MICAH en février 2001, l'Organisation des États américains (OEA) a assumé un rôle majeur de soutien au processus de négociation entre le parti au pouvoir et l'opposition, grâce à l'adoption le 5 juin 2001 de la

résolution AG/RES.1831 (XXI-0/01) intitulée « Appui à la démocratie en Haïti ». Cette résolution faisait appel à l'engagement de tous les partis pour trouver une solution négociée à la crise, demandait au Secrétaire général de l'OEA d'intensifier ses efforts en ce sens, et suggérait la création d'un groupe des pays amis d'Haïti, groupe qui a été mis en place en novembre 2001. Par sa résolution CP/RES.806 (1303/02), en date du 16 janvier 2002, le Conseil permanent de l'OEA a fait appel aux parties pour qu'elles mettent en place un cadre propice aux négociations politiques, et a créé la Mission spéciale de l'OEA pour le renforcement de la démocratie en Haïti. Cette mission fut mise en place le 1er mars 2002 sur la base d'un accord entre l'OEA et le Gouvernement haïtien, accord qui définit ses domaines de compétence : sécurité, justice, droits humains, bonne gouvernance, renforcement de la démocratie et des institutions.

13. En juin 2002, la Mission spéciale de l'OEA a facilité la conclusion d'un accord entre les deux parties sur la tenue d'élections locales et législatives en 2003, la mise en place d'un Conseil électoral provisoire (CEP) et la nomination de ses membres. Cette étape importante a été appuyée par l'adoption de la résolution CP/RES.822 (1333/02) du Conseil permanent de l'OEA, en date du 4 septembre 2002, qui confirmait la disponibilité de l'Organisation à renforcer l'état de droit et à appuyer la tenue des élections en 2003, la campagne de désarmement et la normalisation des relations avec les institutions de Bretton Woods. En retour de cette assistance, un certain nombre de conditions devaient être remplies avant le 4 novembre 2002. Le Gouvernement devait notamment avoir terminé le processus d'indemnisation des victimes des événements du 17 décembre 2001 et un conseil électoral provisoire devait être formé selon la méthode arrêtée en juin 2001. En novembre 2002, la Mission spéciale de l'OEA et le Gouvernement haïtien ont négocié des termes de références spécifiques pour l'assistance à fournir en matière électorale, sécuritaire, de désarmement et d'appui à la justice et aux institutions.

14. Certains progrès, intervenus dans l'application de la résolution 822, méritent d'être soulignés. Plusieurs paiements ont été effectués aux victimes du 17 décembre 2001, et, le 7 février 2003, la présidence a publié un décret annonçant la création d'un conseil électoral provisoire constitué de 9 membres, dont 7 ont depuis été nommés. Les deux sièges restant semblent correspondre à ceux qui reviendraient à la Convergence Démocratique et au reste de l'opposition, même si cela n'est pas stipulé dans le décret. Par ailleurs, la participation effective des représentants de certains secteurs demeure conditionnée à des actions que le Gouvernement devrait, selon ces groupes, mener dans le cadre de la résolution 822.

15. Une délégation de haut niveau OEA/CARICOM s'est rendue en Haïti les 19 et 20 mars 2003 afin d'inciter les parties à donner effet aux dispositions de la résolution 822. La délégation, menée par M. Julian Hunte, Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie et l'Ambassadeur Luigi Einaudi, Secrétaire général adjoint de l'OEA, était composée de 19 hauts fonctionnaires représentant 12 pays et organisations. Elle a appelé le Gouvernement à prendre des mesures concrètes pour créer un climat propice à la tenue d'élections libres et crédibles, tout en appelant l'opposition et la société civile à respecter les obligations qui leur incombent dans ce cadre. Dans son rapport présenté au Conseil permanent de l'OEA le 3 avril 2003, la délégation fait un constat négatif de l'évolution de la situation en Haïti et déplore les accusations que ne cessent de se lancer le Gouvernement et l'opposition, contribuant ainsi à bloquer le processus électoral.

16. Par ailleurs, M. Louis Joinet, expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, a présenté son premier rapport à la Commission des droits de l'homme en mars de cette année (E/CN.4/2003/116). Il y dénonce l'augmentation de la violence quotidienne, la recrudescence d'exactions ciblées qui portent atteinte à la liberté d'opinion et d'expression, et les lacunes constatées dans le fonctionnement du système judiciaire. Il constate également certains signes encourageants, tels que les procès d'auteurs d'exactions, et préconise une coopération technique renouvelée et mieux ciblée dans le domaine des droits de l'homme.

## Contexte économique

17. Depuis des années, Haïti se bute à un phénomène récurrent : celui du déficit budgétaire. Les montants effectifs de ce déficit se chiffrent ainsi : 1) pour les recettes totales d'octobre 2002 à janvier 2003 : 2,8 milliards de gourdes, représentant une augmentation de 6 % par rapport aux mêmes mois de l'année passée; 2) pour les dépenses totales à la même période : 5,3 milliards de gourdes, représentant une augmentation de 61 % par rapport aux mêmes mois de l'année passée. Le solde effectif, c'est-à-dire la différence entre recettes et dépenses en chiffres de caisse, est déficitaire de 1,9 milliard de gourdes sur la même période. Cette augmentation marquée du déficit devrait se poursuivre dans les mois à venir. Par ailleurs, la dette externe n'a pas beaucoup augmenté : elle est actuellement de 1 milliard 248 millions de dollars américains, après avoir stagné longtemps autour de 1 milliard. Enfin les avoirs extérieurs nets de devises de la Banque centrale se sont détériorés, passant de 103 millions de dollars des États-Unis en octobre 2001 à 45 530 000 en octobre 2002.

18. Les raisons de la persistance de ce déficit sont multiples, mais on note en particulier les salaires des agents publics et les carences de financement par la coopération internationale. Les salaires occupent une place incompressible dans les dépenses du Gouvernement (1,3 milliard de gourdes), tandis que les recettes fiscales internes n'arrivent pas à combler les déficits. De plus, ces recettes résultent d'impôts indirects, qui défavorisent les plus démunis. Les chiffres montrent que la contrebande et la corruption n'ont fait que donner la prééminence aux recettes internes, lesquelles dépendent largement de la conjoncture et de l'emploi, tous deux très dégradés. Le PIB est en chute constante : son taux de croissance est négatif d'environ 1 % depuis plusieurs années.

19. Le financement direct du déficit se fait par la Banque centrale, la Banque de la République d'Haïti. Pour 2003, en janvier, la Banque avait déjà financé 1,6 milliard sur 1,9 milliard de déficit. La conséquence en est l'inflation, qui a atteint 15 % en décembre 2002. Les indices de prix à la consommation sont passés de 178 points en décembre 2001 à 205 points en décembre 2002, confirmant la tendance à la hausse. La balance des paiements est déficitaire avec des exportations en baisse qui ne couvrent pas les importations, nettement plus volumineuses. La couverture vient des transferts privés de la diaspora à près de 60 %. Le financement par la Banque se fait aussi par l'émission de bons vendus aux banques commerciales. Les taux d'intérêt de ces bons sont assez élevés, condition de leur attractivité, et il s'ensuit naturellement une hausse des taux d'intérêts et une baisse du crédit au secteur privé.

20. Pour corriger le déficit, le Gouvernement a mis fin aux subventions aux produits pétroliers. Cette décision, qui répondait dans une certaine mesure à des

engagements pris auprès des institutions financières internationales, a consisté à percevoir les taxes dues (l'État a reconquis son droit régalién) et à permettre l'ajustement libre des prix à la pompe au prix du baril brut international. Avec la crise vénézuélienne, les prix internationaux ont grimpé et se sont répercutés sur les prix à la pompe. Ces décisions ont confirmé certaines anticipations, le commerce ayant déjà commencé à surajuster les prix au consommateur en réponse à des rumeurs de conversion en gourdes des dépôts en dollars dans le pays. Ceci a fini par créer une bulle spéculative dans l'économie, la gourde étant passée de 1 dollar des États-Unis à 25,40 puis 50 gourdes.

21. L'expansion spectaculaire des « coopératives » d'épargne et de crédit, dont le Gouvernement avait fait la publicité en rapport avec l'alphabétisation du pays, puis leur faillite, tout aussi spectaculaire, ont fortement affecté l'épargne des agents économiques. Apparues en 1998, ces établissements, pour la plupart sans statut juridique, ont pu fonctionner en dehors de toute réglementation ou supervision et se sont multipliés, particulièrement pendant l'année 2001. Ces « coopératives » offraient des taux d'intérêt largement supérieurs à ceux des banques (jusqu'à 12 % par mois sur les dépôts en gourdes; entre 5 % et 8 % par mois sur les dépôts en dollars des États-Unis). Suite au refus, en février 2002, de la plupart des banques d'accepter leurs dépôts, les « coopératives » ont les unes après les autres mis fin à leurs opérations, occasionnant ainsi pour leurs nombreux déposants des pertes évaluées à quelques 5 milliards de gourdes. Malgré les protestations bruyantes des déposants lésés, les poursuites judiciaires annoncées n'ont pas été engagées tandis que les promesses de remboursement faites par le Gouvernement n'ont toujours pas été honorées.

## II. Évolution de l'aide publique au développement

22. La suspension progressive de la majeure partie de l'aide externe en Haïti s'est poursuivie au cours de l'année 2002. Toutes agences confondues, l'aide est passée de 427,5 millions de dollars des États-Unis en 1995-1996 à 188,83 millions en 2000-2001.

### Aide publique au développement consentie à Haïti

(En millions de dollars des États-Unis)

Années	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001-2002 (projections)
Montants décaissés	427,5	354,07	381,52	357,19	266,29	188,83	142

Source : Banque mondiale, *External Financing Report*.

23. Les justifications de cette suspension sont d'ordre politique, mais aussi financier. L'absence de remboursement par l'État haïtien de ses dettes multilatérales a occasionné une rétention de l'aide, à laquelle le pays s'était pourtant engagé et au titre de laquelle il devrait payer des intérêts. Par ailleurs, l'aide ne passe plus par l'État haïtien et va directement à ses bénéficiaires par le canal d'ONG et autres associations. En conséquence, la capacité de l'État à répondre aux besoins des populations a beaucoup diminué. Il y a lieu de noter que les Nations Unies sont

parmi les rares partenaires à avoir maintenu une assistance directe au Gouvernement.

### III. Mise en oeuvre du programme d'appui à long terme

24. La coordination des actions du système des Nations Unies, et par le fait même la mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), se sont poursuivis en 2002, et ont retrouvé un grand dynamisme en septembre 2002 avec l'arrivée du nouveau Coordonnateur résident, M. Adama Guindo. À des degrés divers, les agences du système des Nations Unies sont intervenues dans l'ensemble des programmes énumérés ci-après.

25. *Mise en oeuvre du Plan-cadre* : Un programme d'appui à la gouvernance a été élaboré et approuvé par le Gouvernement en janvier 2003. Il constitue un cadre qui vise à faciliter la collaboration entre tous les partenaires qui souhaitent contribuer à l'amélioration de la gouvernance en Haïti. Il couvre la période 2003-2006, s'inscrit dans les initiatives du système des Nations Unies en Haïti, et tient compte du cadre mis en place par la résolution 822 et donc du mandat de la Mission spéciale de l'OEA. À ce titre, il contribue à l'implantation du PNUAD. Son objectif principal est d'accompagner Haïti dans le processus de normalisation institutionnelle, de consolidation des institutions démocratiques et de renforcement de la gouvernance. En cela, il vise à poursuivre les nombreuses actions entreprises dans le domaine de la justice et de l'état de droit pour sécuriser les acquis des missions successives de maintien de la paix et construire sur cette base. De plus, le programme d'appui à la gouvernance souhaite assurer le renforcement des institutions législatives au sortir des élections à venir, promouvoir la décentralisation et la gouvernance locale, ainsi que la modernisation de l'État. Il comporte aussi une composante transversale qui traite du développement durable et dont les dimensions touchent au plaidoyer, aux débats publics, à la question de la parité et aux méthodes d'élaboration des stratégies et politiques.

26. *Réponse aux besoins urgents des populations* : En début 2003, le système des Nations Unies, avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ainsi que plusieurs organisations non gouvernementales, ont finalisé un programme humanitaire intégré d'aide aux populations vulnérables. Ce programme intégré est une initiative des agences du système des Nations Unies en Haïti pour proposer une réponse coordonnée, rapide et ciblée aux besoins d'une partie grandissante de la population qui a atteint un seuil critique de vulnérabilité. Ce programme cherche à renforcer les efforts de développement à moyen et long terme, tout en appuyant les populations vulnérables dans leurs stratégies d'accès aux services essentiels et aux produits de première nécessité. Le programme durera 18 mois, temps nécessaire pour créer de nouvelles synergies entre les différents acteurs impliqués sur le terrain et entre les dynamiques d'appui aux besoins essentiels et celles d'appui au développement.

27. *Les objectifs du Millénaire en matière de développement (ODM)* : Plusieurs présentations ont précédé le début réel du travail en vue de la production du rapport d'Haïti sur les objectifs. En premier lieu, une étude a été réalisée selon la méthodologie proposée par le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement à partir de données haïtiennes. Les résultats de cette étude ont été présentés le 24 octobre, jour anniversaire des Nations Unies, et le 26 novembre

devant les bailleurs de fonds et le Gouvernement haïtien, afin de convaincre l'ensemble des partenaires de l'importance de la rédaction d'un tel rapport. Sur cette base, un comité interagences, nationales et internationales, principalement du système des Nations Unies, a été constitué. Des termes de référence ont été élaborés pour les consultants devant intervenir sur les thématiques des objectifs et les recrutements ont commencé. Les groupes thématiques du système des Nations Unies ont été identifiés également. La programmation du rapport en prévoit la fin au cours de l'été 2003.

28. *Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme* : L'appui du système des Nations Unies en général, et en particulier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), a été substantiel dans le processus de négociation qui a conduit à l'approbation de la candidature d'Haïti, l'un des tout premiers pays à bénéficier d'une allocation de ce Fonds. Il est revenu à la Fondation Sogebank (entité à but non lucratif d'une banque locale) et au PNUD d'être les deux principaux bénéficiaires des 67 millions de dollars alloués par le Fonds à Haïti sur cinq ans. Les deux bénéficiaires restent toutefois autonomes et travailleront avec 17 ONG retenues par le Fonds mondial. Les actions entreprises grâce à ces financements devraient bénéficier à des centaines de milliers de personnes et contribuer à limiter la propagation du VIH/sida en Haïti tout en offrant de meilleures opportunités de traitement et d'appui aux personnes affectées et infectées. De plus, ce programme renforcera les capacités nationales à gérer l'épidémie à travers une approche multisectorielle. La présidence du groupe ONUSIDA revient cette année au représentant du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP).

29. *Poursuite des activités après la Mission civile internationale d'appui en Haïti (MICAH)* : Le PNUD a poursuivi son action dans le domaine de la justice en travaillant, notamment, au niveau de trois juridictions pilotes, de l'Office du protecteur du citoyen, de l'École nationale de la magistrature, de l'Administration pénitentiaire et avec les organisations de défense des droits humains. Il faut noter que dans ce domaine le PNUD bénéficie de l'appui substantiel de partenaires tels que le Canada, la Suède, l'Union européenne et le Japon à travers le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), ainsi que le Programme du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU). Il est envisagé cette année de lancer des expériences pilotes au niveau du registre d'état civil, et pour ce faire d'établir des passerelles avec le travail effectué par d'autres agences, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

30. *Analyse de la pauvreté et renforcement de la production de statistiques sociales* : Le système des Nations Unies, et en particulier le PNUD, depuis cinq ans, appuie l'Institut haïtien de statistiques et d'informatique, placé hiérarchiquement sous l'autorité du Ministère de l'économie et des finances, dans la compilation de données sociales. Des enquêtes sur les budgets des ménages avaient été réalisées en 1987, en 1998 et en 2000. En 2001, le PNUD, en collaboration avec le Gouvernement haïtien et grâce au concours financier du Gouvernement de la Norvège, a entrepris une enquête approfondie sur les conditions de vie des ménages haïtiens. L'enquête couvre notamment l'érosion, le logement, l'accès aux services de base, la population et les migrations, l'éducation et la santé, les systèmes de vie

en milieu rural comme en milieu urbain. Plusieurs de ces thèmes sont également traités sous l'angle des objectifs du Millénaire en matière de développement, qui donnent un éclairage d'une année sur les divers indices qui les composent. Le PNUD poursuit également sa campagne avec l'Institut pour approfondir les statistiques sociales collectées à partir des administrations. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la production éventuelle par le Gouvernement d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, exercice que le Gouvernement n'a pas encore entamé.

31. *Gestion des risques et des désastres* : En 1997, le Gouvernement d'Haïti a mis en place la Direction de la protection civile dont la mission est de coordonner les opérations d'intervention et les activités de gestion des risques et des désastres dus aux catastrophes naturelles. Au cours de l'année 2000, avec l'appui du PNUD, la Direction a présenté un plan national de gestion des risques et désastres qui s'articule autour de deux objectifs principaux : 1) agir sur les causes et les facteurs qui génèrent l'état de vulnérabilité afin de réduire l'impact des désastres; 2) renforcer la capacité de réponse aux besoins en cas de désastres à tous les niveaux : central, départemental, communal et local. Des comités décentralisés de protection civile sont également mis en place. Cette thématique étant une dimension centrale du PNUAD, les agences du système des Nations Unies entendent agir conjointement dans ce domaine. Parallèlement à l'aide fournie au Gouvernement, le système des Nations Unies s'est aussi préparé à la gestion des catastrophes naturelles, à travers la préparation d'un plan de contingence (avec l'assistance du Bureau de la coordination des affaires humanitaires) et la création d'une équipe de gestion des crises, dont le Programme alimentaire mondial (PAM) assure la coordination.

32. *Éducation pour tous* : Dans le cadre des activités du PNUAD, des objectifs du Millénaire en matière de développement et des recommandations du Forum mondial de Dakar, les agences du système des Nations Unies, pilotées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ont soutenu le processus d'élaboration du plan national d'action sur l'éducation pour tous. Par ailleurs, la connaissance du système éducatif a été renforcée par le lancement du recensement scolaire. Ces activités sont conduites en partenariat avec la coopération canadienne, la Banque interaméricaine de développement (BID), la coopération japonaise, l'Union européenne, l'UNICEF, le FNUAP et le PAM.

## Conclusion

33. Depuis l'année passée, peu de changements sont intervenus dans l'aide internationale apportée à Haïti, où la crise politique continue de compromettre l'élaboration d'un programme d'appui à long terme. Il faut toutefois noter le rôle accru joué par l'Organisation des États américains (OEA) pour aider le pays à sortir de l'impasse et à renforcer ses institutions. À cet égard, les dernières évaluations menées par l'OEA, dans le cadre de sa Mission spéciale, de ses organes directeurs ou de la délégation à haut niveau qui s'est rendue sur place, concordent pour dresser un tableau préoccupant de la situation politique générale et du processus électoral en particulier. La normalisation de la vie politique en Haïti est pourtant un préalable au retour des principaux bailleurs de fonds, dont l'aide est nécessaire à la satisfaction des besoins des populations et à la mise en oeuvre de politiques économiques et sociales porteuses d'avenir. À cet égard, on ne peut que souhaiter que les forces

politiques du pays saisissent l'occasion des fêtes du bicentenaire de l'indépendance d'Haïti, en 2004, dont la force symbolique est présente à l'esprit de tous, pour aller au-delà des divergences partisans, s'engager à faire aboutir le processus électoral et instaurer une relation de confiance avec les partenaires internationaux du pays.

34. Le Conseil pourrait prendre note du présent rapport.

*Notes*

<sup>1</sup> Voir résolution 1212 (1998) du Conseil de sécurité en date du 25 novembre 1998.

<sup>2</sup> « Haïti at a Glance », Banque Mondiale, 2002.

<sup>3</sup> Idem.

<sup>4</sup> Institut haïtien de statistiques (1996).

<sup>5</sup> Idem – Selon un rapport de la Banque mondiale de 1998, 65 % de la population dont 80 % de ruraux vivaient en dessous du seuil de pauvreté.

<sup>6</sup> PNUD – Situation économique et sociale 2001 et 2002.

<sup>7</sup> Haïti – Les défis de la lutte contre la pauvreté – Banque Mondiale 1998.

<sup>8</sup> PNUD – Situation économique et sociale 2001 et 2002.

<sup>9</sup> Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger.